



Depuis une petite semaine, le téléphone de Fabienne Boulin-Burgeat ne cesse de sonner et même les médias étrangers viennent aux nouvelles. Depuis les décès de sa mère et de son frère, en 2002, c'est grâce à son opiniâtreté que l'affaire ressurgit régulièrement. En dépit d'une plainte pour homicide involontaire, conclue par un non-lieu, et de deux échecs pour faire rouvrir l'instruction par le parquet général, Fabienne Boulin-Burgeat n'a jamais perdu espoir. À l'automne 2014, cette Gasconne qui a grandi « *entourée d'anciens résistants et de gaullistes* » a confié le dossier, haut d'un bon mètre, à un nouveau conseil, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**. Consciente qu'il n'y avait plus rien à espérer du parquet général, l'avocate a saisi, le 25 juin, la doyenne des juges d'instruction du TGI de Versailles – Aude Montrieux, 40 ans – d'une nouvelle plainte avec constitution de partie civile, grâce à laquelle elle a obtenu l'ouverture d'une information judiciaire. « *L'autorité de la chose jugée ne s'appliquait pas puisque aucune mise en cause ni aucune mise en examen n'est intervenue dans cette affaire* », explique M<sup>e</sup> Dosé.

### « 77 ANOMALIES »

Le 30 octobre 1979, à 8 h 40, le corps de Robert Boulin était retrouvé dans cinquante centimètres d'eau et quarante centimètres de vase, non loin de sa voiture, à environ 200 mètres de la D138 qui relie Saint-Léger-en-Yvelines à Montfort-L'Amaury. Son « suicide » était officialisé dès 9 h 45 par l'AFP sans qu'aucune enquête ait été diligentée. La dépêche mentionnait l'absorption de barbituriques, ce que des analyses toxicologiques ultérieures ont démenti.

Résistant de la première heure, neuf fois ministre sous la Ve République, Robert Boulin était, à l'époque, pressenti comme successeur potentiel de Raymond Barre à Matignon. Courant octobre 1979, il avait fait l'objet d'une campagne de dénigrement largement relayée par la presse. Des lettres anonymes adressées à plusieurs médias dénonçaient l'acquisition irrégulière par le ministre d'un terrain non viabilisé sur la commune de Ramatuelle par l'intermédiaire d'une connaissance, Henri Tournet, ami et associé de Jacques Foccart, membre fondateur du Service d'action civique (SAC).

C'est dans la maison que son père – lavé, depuis, de tout soupçon dans cette affaire – a fait construire sur ce terrain que Fabienne Boulin-Burgeat vit et reçoit en compagnie de son époux Éric Burgeat, 63 ans, juriste à la retraite. L'association du nom de son père à ce scandale immobilier la hérisse. « *M. Tournet, qui vivait sans se cacher à Ibiza, a fini sa vie au Chili et a été jugé coupable en son absence d'avoir vendu le terrain plusieurs fois, rappelle-t-elle. Mon père n'a commis aucune infraction, mais comme il est mort et que ces fausses rumeurs le visaient personnellement, je ne peux pas porter plainte pour diffamation.* »

Le plus urgent pour Fabienne Boulin-Burgeat est tout de même de demander par l'entremise de son avocate des actes à la juge qui s'est saisie du dossier. « *Tout reste à faire, l'enquête va enfin commencer* », souffle Éric Burgeat en suçotant sa pipe. Il a passé son bac à l'âge de 15 ans avec Bertrand Boulin, le frère de Fabienne, au collègue Stanislas, à Paris, en 1967, et était avocat avant même d'être majeur.

Influencé par ses deux grands-pères mitterrandiens de la première heure, un chirurgien et un médecin de la Nièvre, il militait pour la candidature du socialiste à la présidentielle de 1974, tandis que les enfants Boulin faisaient campagne pour Jacques Chaban-Delmas. Robert Boulin avait marié Fabienne et Éric dans sa mairie girondine de Libourne, en août 1975 et embauché son gendre dans son cabinet ministériel. Éric Burgeat, également convaincu de l'assassinat de son beau-père, apporte un soutien aussi discret qu'indéfectible à son épouse dans ce combat.

Le 29 octobre 1979, Robert Boulin a quitté son appartement de Neuilly-sur-Seine seul au volant de sa 305 Peugeot, vers 15 h 45, en emportant des dossiers – qui n'ont jamais été retrouvés. Seule une chemise portant la mention « *À n'ouvrir que sur instruction formelle de*

*ma part* » était posée sur le siège arrière de sa voiture à l'Étang-Rompu. Vide. Le cendrier contenait des mégots de Gauloises alors que le ministre ne fumait que le cigare. Ce jour-là, il avait dit à son épouse qu'il se rendait « à un rendez-vous avec ses avocats ». Cette entrevue n'a jamais eu lieu, mais un pompiste de la porte Maillot a attesté avoir servi de l'essence à Robert Boulin, toujours seul, peu après. Il a ensuite été vu, à pied, par un témoin, à Montfort-L'Amaury, vers 17 heures. Entre 17 heures et 17 h 30, un postier de la commune a relevé une demi-douzaine d'enveloppes à en-tête du ministère du travail – jamais retrouvées elles non plus.

Le ministre, dont la mort est survenue selon les médecins légistes entre 18 heures et 20 heures, était alors accompagné. Fabienne Boulin-Burgeat s'appuie, pour l'affirmer, sur un témoignage tardif spontané. Début 2013 après la diffusion d'un film et d'un débat télévisés concernant l'affaire Boulin, un homme « prêt à être interrogé par un juge » lui a écrit. Il affirme avoir croisé son père, en voiture, le 29 octobre 1979, « à environ 17 heures », dans une rue étroite de Montfort-L'Amaury. Selon lui, Robert Boulin occupait le siège du passager de sa 305 Peugeot, tandis qu'un individu conduisait et qu'un autre se trouvait à l'arrière. Fabienne Boulin et Éric Burgeat, qui ont relevé « 77 anomalies » dans le dossier, souhaitent que la reconstitution qui n'a jamais eu lieu soit effectuée. « Pour comprendre comment on peut se noyer dans un étang plein de vase sans en porter de traces sur le bas de son pantalon ni à l'intérieur de ses chaussures, deux scellés qui ont d'ailleurs disparu », dit-elle.

En septembre 1983, quand la famille a demandé que soit comparée l'eau de l'Étang-Rompu à celle retrouvée dans les poumons de Robert Boulin, ceux-ci – ainsi que d'autres organes – avaient disparu de l'institut médico-légal. Tout comme les prélèvements sanguins qui ne révélaient aucune trace de barbituriques mais contenaient celles du médicament pour l'estomac qu'avait pris Robert Boulin avant de quitter son domicile, ainsi que des traces de Valium, sans qu'aucun tube vide ait été retrouvé près de la voiture, ni ailleurs.

En novembre 1983, à l'occasion d'une seconde autopsie, plusieurs fractures au visage non mentionnées dans les résultats de la première autopsie ont été révélées, comme la réalisation de soins d'embaumement et de thanatopraxie, sans l'accord de la famille. Et, en 1988, la démonstration a été faite que le corps avait été déplacé après le décès, lorsqu'on a découvert l'emplacement de lividités cadavériques sur le dos de Robert Boulin.

#### « BOBARDS »

Fabienne Boulin et son époux entendent également qu'on examine de près la « *chronologie troublante* » de l'affaire. Comment expliquer que le corps ait été officiellement découvert à 8h40, alors que le premier ministre, Raymond Barre, a écrit avoir été averti dès 3 heures du matin, à peu près à la même heure que Christian Bonnet, le ministre de l'intérieur ? Valéry Giscard d'Estaing, lui, a précisé dans ses Mémoires qu'il avait été informé de la mort de Robert Boulin le 30 octobre 1979 vers 11 heures du matin, soit deux heures après la première dépêche de l'AFP. Chez les Boulin, c'est dès le 29 octobre vers 18 h 30 qu'un ami de la famille s'est présenté en lançant à Colette Boulin : « *Robert est mort* », avant d'évoquer un « *enlèvement* ».

Le couple espère des auditions et des confrontations. « *Cela fait vingt-cinq ans qu'on n'a pas eu de juge d'instruction et des gens attendent d'apporter leur témoignage à la justice, dit Fabienne Boulin-Burgeat. Le monsieur qui a vu mon père avec deux hommes dans sa voiture. Un garçon de salle présent lors de la deuxième autopsie. Et Claude Guéant qui était chargé de la sécurité au ministère de l'intérieur à l'époque n'a jamais été interrogé.* »

À ceux qui s'étonnent que la famille Boulin n'ait porté plainte qu'en 1983, Fabienne Boulin-Burgeat explique que sa mère avait vu, au visage abîmé du défunt, que « *quelque chose clochait, dès le 30 octobre au soir, quand on nous a ramené le corps* ». « *Mais on lui a répondu qu'il s'agissait des suites de l'examen post mortem du crâne* », dit-elle. La fille du

ministre met aussi ses hésitations et celles de son frère sur le compte d'un « *anéantissement total* ». « *Nous n'imaginions pas un instant, ajoute-t-elle, que la promesse des autorités de mener une enquête minutieuse puisse être mise en doute* », rappelant que la famille a été tenue à l'écart du lieu de la découverte du corps, puis de l'Institut médico-légal. Elle n'a eu accès au dossier qu'un an après le décès, apprenant du même coup que le crâne du défunt n'avait en fait jamais été examiné par les légistes « *prétendument à [sa] demande* ». « *C'est là que nous avons commencé à soupçonner qu'on nous racontait des bobards.* »

Pour Fabienne Boulin-Burgeat, la première étape est d'établir que « *la thèse du suicide ne repose sur aucune preuve scientifique* ». « *Savoir qui a donné un ordre et qui étaient les hommes de main sera plus compliqué qu'au 30 octobre 1979, mais cela dépendra du courage des témoins toujours en vie. Il est temps d'assembler le puzzle.* » Elle avoue pourtant craindre encore la loi du silence. ■